



**DDI DDT(M) - DDPP
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnole Cedex
01 48 18 88 29 • unsa-fp@unsa.org • www.unsa-fp.org



Paris, le 27 avril 2020

DECLARATION LIMINAIRE AU CHSCT DES DDI DU 27 AVRIL 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous devons prendre la mesure de la situation et adapter notre force de réaction, accompagner tous les agents dont l'encadrement de proximité, et proposer des plans d'action pour endiguer les effets néfastes de cette crise.

Lors de son allocution télévisée du 13 avril dernier, le Président de la République a annoncé un début de déconfinement à partir du 11 mai prochain. Le Premier Ministre en définira les grandes orientations mardi après-midi.

Les mesures sanitaires et sociales qui ont été mises en œuvre pour faire face au risque pandémique vont donc être amenées à évoluer avec un retour progressif à une activité aménagée.

Il ne s'agira pas pour les agents d'un retour de vacances après le confinement, tous seront fatigués et devront faire front pour continuer le travail entrepris pendant cette période. A ce titre l'application de l'ordonnance sur la prise des jours de congés et ARTT reste une préoccupation majeure et un point de désaccord pour l'**UNSA**.

Les sujets de primes exceptionnelles et de la demande de reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle sont encore en arbitrage. Pour l'**UNSA ces questions sont fondamentales**.

A partir du 11 mai et pour les semaines qui viennent, en plus de ceux qui sont déjà mobilisés par les plans de continuité, de plus en plus d'agents devraient être concernés par une reprise progressive du travail en présentiel. Le respect des conditions d'hygiène et de sécurité optimales pour les agents ne pourra se faire sans la mobilisation de tous les acteurs. C'est en associant, dans un dialogue social sincère et constructif, les acteurs de la prévention, les syndicats représentants des personnels et l'administration à la co-construction du processus de déconfinement que nous pourrons y parvenir.

L'adaptation de l'organisation du travail doit être renforcée pour éviter le risque de propagation d'un virus toujours en circulation pendant un temps encore indéterminé.

L'ensemble des sujets déterminants pour la reprise progressive de l'activité doit être abordé et traité afin de garantir la sécurité et la santé des agents :

- La mise en œuvre des gestes barrières dans tous les services et pour tout type de situation, y compris pour les problématiques de transport et de restauration.
- La commande ainsi que l'utilisation des équipements et protections adaptés.

- L'organisation du travail pour éviter les déplacements des agents chaque fois qu'une alternative peut être proposée.
- Les modalités et les contenus de l'information des agents.
- Le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.

L'**UNSA** souhaite un véritable dialogue social local et national à la hauteur des enjeux de santé, sécurité au travail et de continuité du service public.

La reprise partielle et en présentiel tout comme la poursuite d'activité intégrant la sécurité, l'organisation du travail et l'information, doivent être au cœur de nos débats.

Pour l'**UNSA**, les sujets suivants doivent être abordés et traités lors de notre prochain CHSCT :

La sécurité : la reprise en présentiel de l'activité ne pourra se faire que dans le respect des gestes barrières, avec les équipements et les protections adaptés à la sécurité et à la santé des travailleurs et/ou des publics accueillis.

L'organisation du travail : les organisations du travail doivent être revues pour protéger les agents afin de limiter la circulation et l'occupation des locaux qui multiplieraient les risques d'exposition au virus. L'**UNSA** propose que le télétravail (même partiel) puisse se poursuivre pour limiter les déplacements, là aussi en prenant en compte les besoins, les contraintes et la santé des travailleurs.

L'information : les modalités et les contenus de l'information donnée aux agents et aux représentants des personnels devront être précisés tels le déploiement et l'appropriation des équipements de protection, la mise en œuvre des gestes barrières, l'explicitation des nouvelles organisations du travail.

Par ailleurs, certaines mesures de protection concernent les déplacements domicile-travail et donc la protection de la population en général. En conséquence, les masques « grand public » annoncés devront être au rendez-vous et la mobilisation logistique pour leur distribution devra être générale. De plus les tests de dépistage devront être proposés le plus rapidement possible aux agents en présentiel.

Ce principe de retour progressif, en présentiel au travail ne pourra se faire que sous plusieurs conditions :

- **Prendre le temps** de la réflexion : pour pouvoir s'organiser et réfléchir à l'organisation possible.
- **Coordonner** les recommandations spécifiques aux métiers avec les plans de reprise d'activité locaux, dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel.
- **S'assurer de l'équité** de traitement sur l'ensemble de la communauté de travail.
- **Laisser une marge** suffisante au niveau local pour établir une stratégie de retour progressif à l'activité en présentiel.
- **Inciter au maintien** du dialogue social pour partager la planification de la reprise : les CT et les CHSCT devront être saisis pour émettre un avis avant les prises de décisions.
- **Donner des consignes** claires pour l'aide à la décision, pour l'organisation du travail, pour le respect des mesures barrières et des équipements de sécurité.

- **Equiper les personnes** en sus des mesures barrières : il faudra que l'administration équipe les agents en fonction des situations : masques, visières, gel hydro alcoolique, lingettes désinfectantes...
- **Désinfecter les locaux, le matériel et les véhicules** non seulement avant la reprise en présentiel, mais régulièrement après ; étant donné la fréquence et la masse de passages : l'**UNSA** reste attachée à la désinfection nécessaire au maintien des mesures barrières. Il faut des protocoles précis de nettoyage, des listes de produits utilisables. Pour l'**UNSA** ce travail devrait en outre être accompagné par des professionnels de la désinfection, les agents « ménage » n'étant pas forcément formés à ce genre de protocoles. Par ailleurs, ils ne sont bien souvent pas assez nombreux pour assurer les tâches courantes : comment pourraient-ils ne serait-ce que nettoyer des poignées de portes, rampes d'escaliers, boutons électriques, sanitaires... plusieurs fois par jour ?
- **Accompagner psychologiquement** le retour progressif au travail en présentiel : cette crise sanitaire est une épreuve pour beaucoup de nos collègues, décider le déconfinement ne suffira pas à apaiser les agents souffrant des conséquences de la période de confinement.

Dans cette instance, nous ne sommes certes pas infectiologues ou épidémiologistes, mais animés par les principes de précaution. A travers nos lectures, nos expériences, nous désirons porter la prévention car, dans cette crise, nous avons bien retenu que la prudence prévaut.

Merci de votre attention.

« L'avenir nous tourmente, le passé nous retient, c'est pour ça que le présent nous échappe ». Gustave Flaubert